

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal du
12 janvier 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 12 janvier 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
12 janvier 2015

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 12 janvier 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Autorisation de dépenses 2015
 - 6.3 Non capitalisation minimale
 - 6.4 Traitement des comptes recevables
 - 6.5 Annulation de créances irrécouvrables
 - 6.6 Demande d'exemption de taxe foncière par Dessercom
 - 6.7 Accueil des nouveaux arrivants
 - 6.8 Permis d'alcool
 - 6.9 Formation FQM pour les élus
 - 6.10 Adoption du règlement 323 décrétant l'augmentation du fonds de roulement
 - 6.11 Avis de motion et présentation du règlement 325 sur le traitement des élus
 - 6.12 Approbation des contrats de travail avec les employés
- 7 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
 - 7.1 Remplacement des portes de la caserne
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Modification à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de L'Érable
- 9 *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 9.1 Répartition des frais d'entretien – Cours d'eau Brochu
 - 9.2 Répartition des frais d'entretien – Cours d'eau Bras-de-Marie, branche 2
 - 9.3 Recouvrement du réservoir d'eau potable
- 10 *AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME*
 - 10.1 Demande à la CPTAQ de M. Daniel Roy
 - 10.2 Demande à la CPTAQ de Ferme la Cajolerie
 - 10.3 Avis de motion pour modifier la réglementation d'urbanisme
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Commandite pour le tournoi du Hockey mineur
 - 11.2 Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet
 - 11.3 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *CORRESPONDANCE*
 - 13.1 Travaux de rénovation cadastrale
 - 13.2 Lettre d'Énergie Valero
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb
 - 14.2 Demande de participation financière Agri-Ressources
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

001-01-2015
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

002-01-2015
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

003-01-2015
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12408 à 12454	231 610.12 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	25 149.02 \$
Grand total des paiements	256 759.14 \$

ADOPTÉE

004-01-2015
Autorisation de dépenses 2015

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes de 2015 jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires.

02 11000 131	REMUNERATION DE BASE - ELUS*	25 885
02 11000 133	ALLOCATION DE DEPENSES - ELUS*	8 880
02 11000 211	PART EMPLOYEUR - ELUS*	1 663
02 11000 310	FRAIS DE DÉPLACEMENT - ELUS*	800
02 11000 454	FORMATION ET PERFECT - ELUS*	800
02 11000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ELUS*	900
02 11000 494	COTISATION, CONGRES - ELUS*	2 400
02 11000 610	FRAIS DE RÉPAS - ÉLUS	300
02 11000 951	QUOTE-PART M.R.C. - ELUS*	8 952
02 12000 412	COURS MUNICIPALE PLESSISVILLE*	5 000
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM.*	700
02 13000 321	TIMBRES POSTES - ADM.*	3 400
02 13000 331	TELEPHONE - ADM.*	1 400
02 13000 335	INTERNET - ADM.*	300
02 13000 340	PUBLICATION D'AVIS - ADM.*	1 000
02 13000 410	HON. PROFESSIONNELS - ADM.*	12 000
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES - ADM.*	9 500
02 13000 414	ENTRETIEN LOGICIEL PG - ADM.*	6 901
02 13000 421	ASSURANCES GENERALES - ADM.*	18 500
02 13000 424	ASS. CAUTIONNEMENT - ADM.*	200
02 13000 451	CENTRALE ALARME BUREAU - ADM.*	77
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.*	1 000
02 13000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ADM.*	500
02 13000 494	COTISATION, CONGRES - ADM.*	1 400
02 13000 495	ENTRETIEN MÉNAGER - ADM.	2 000
02 13000 517	LOC. AMEUB. EQUIP. BUR. - ADM.	1 466
02 13000 522	ENT. REP. BAT, TERRAIN - ADM*	1 000
02 13000 527	ENT. REP. EQUIP. BUREAU - ADM*	500

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 13000 610	FRAIS DE REPAS - ADM.*	150
02 13000 631	ESSENCE - ADM	1 560
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - ADM.*	125
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.*	6 500
02 13000 681	ELECTRICITE - ADM.*	2 800
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.*	19 676
02 13010 141	SALAIRE - DIRECTEUR GENERAL*	44 911
02 13010 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	8 982
02 13010 252	C.S.S.T. - DIRECTEUR GENERAL	786
02 13010 331	TELEPHONE CELLULAIRE SUZY - ADM.*	600
02 13010 413	VERIFICATION - ADM.*	19 000
02 13010 419	MUTATION*	300
02 13010 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - ADM.*	700
02 13010 494	F.Q.M. COTISATION - ADM.*	1 544
02 13010 527	ENT. REP. EQUIPEMENT*	500
02 13020 141	SALAIRE SECRETAIRE*	31 322
02 13020 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	5 638
02 13020 252	C.S.S.T. - SECRETAIRE	548
02 13020 419	MUTUELLE DE PREVENTION	1 000
02 15000 951	QUOTE-PART M.R.C. ÉVALUATION MAJ	23 432
02 15010 951	QUOTE PART M.R.C. INDEXATION ROLE	24 582
02 19000 999	DONS, COMMANDITES, PROMOTIONS DIVERSES	4 328
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC*	118 221
02 22000 443	ENLEVEMENT NEIGE CASERNE, BORNE FONT	1 000
02 22000 521	REP.ENT.BORNE FON*	800
02 22000 681	ELECTRICITE - P.I.*	3 500
02 22000 951	QUOTE-PART MRC*	100 004
02 22010 522	ENTRETIEN POSTE POMPIERS*	1 000
02 29300 451	SERVICES SPAA	3 160
02 32000 141	SALAIRE REGULIER - VOIRIE*	14 992
02 32000 200	PART EMPLOYEUR - VOIRIE*	4 434
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	431
02 32000 331	CELLULAIRE, PAGET - VOIRIE*	600
02 32000 411	ARPENTEUR - VOIRIE*	1 500
02 32000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE GARAGE - VOIRIE	400
02 32000 454	FORMATION - VOIRIE*	1 500
02 32000 455	IMMATRICULATION - VOIRIE*	415
02 32000 517	LOCATION MACHINERIE - VOIRIE	2 500
02 32000 521	DEBROUSSAILLAGE, FAUCHAGE*	10 000
02 32000 522	ENT. REP. GARAGE+TERRAIN*	1 000
02 32000 525	ENT. REP. VEHICULES - VOIRIE*	1 000
02 32000 526	ENT. ET RÉP. MACH./OUTIL./ÉQU.	1 000
02 32000 621	PIERRE RECHARGEMENT	37 479
02 32000 625	ASPHALTE*	52 000
02 32000 629	ASPHALTE FROIDE*	1 500
02 32000 631	ESSENCE, HUILE, DIESEL -VOIRI*	5 000
02 32000 641	QUINCAILLERIE - VOIRIE*	1 000
02 32000 643	OUTILS - VOIRIE*	600
02 32000 681	ELECTRICITE GARAGE - VOIRIE*	1 500
02 32000 682	PROPANE GARAGE - VOIRIE*	1 500
02 32010 141	SALAIRE ADJOINT*	9 639
02 32010 521	NETTOYAGE PLUVIAL*	5 000
02 32020 521	NETTOYAGE DE FOSSES*	27 000
02 32030 521	EPANDAGE CALCIUM*	14 000
02 32040 521	ENTRETIEN RUES ET CHEMINS*	17 500
02 32050 521	NIVELAGE*	16 000
02 32060 521	PONTS-PONCEAU*	12 000
02 32070 521	MARQUAGE DE LIGNES*	5 000

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 32090 521	PONT*	12 000
02 32100 521	IMMO VOIRIE	45 000
02 33000 141	SALAIRE REGULIER - ENL. NEIGE*	2 272
02 33000 200	PART EMPLOYEUR - ENL. NEIGE*	698
02 33000 252	C.S.S.T. - ENL. DE LA NEIGE	68
02 33000 443	CONTRAT CHEMIN D'HIVER*	176 000
02 33010 141	SALAIRE ADJOINT - ENL. NEIGE*	1 607
02 34000 521	ENT. REP. - ECLAIRAGE*	3 000
02 34000 681	ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	13 000
02 35500 521	ENT. INST. TROTTOIRS	1 500
02 35500 649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATIO*	3 500
02 37000 951	QUOTE-PART MRC TRANSPORT	20 128
02 41300 141	SALAIRE REGULIER - DIST. EAU*	9 086
02 41300 200	PART EMPLOYEUR - DIST. EAU*	1 925
02 41300 252	C.S.S.T. - DIST. DE L'EAU	187
02 41300 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - DIST*	400
02 41300 444	ANALYSE EAU POTABLE - DISTR.*	1 800
02 41300 454	SERVICES DE FORMATION - DISTR*	3 000
02 41300 521	ENT. REP. INFRASTRUCTURE - DI*	2 000
02 41300 631	DIESEL GÉNÉRATRICE	800
02 41300 649	AUTRES PIECES ET ACC - DIST.*	1 000
02 41300 681	ELECTRICITE - DISTR.*	17 000
02 41310 141	SALAIRE ADJOINT DIST. EAU*	1 607
02 41400 141	SALAIRE REGULIER - T.E.U.*	9 995
02 41400 200	PART EMPLOYEUR - T.E.A.*	2 088
02 41400 252	C.S.S.T. - T.E.U.	203
02 41400 445	ANALYSE EAU USEES - T.E.U.*	750
02 41400 454	SERVICES DE FORMATION - T.E.U.	500
02 41400 521	ENT.REP. INFRASTRUCTURES - TE*	4 000
02 41400 635	PRODUITS CHIMIQUES - T.E.U.*	10 000
02 41400 681	ELECTRICITE - T.E.U.*	8 600
02 41410 141	SALAIRE AJOINT - T.E.U.*	1 607
02 41500 521	ENT.REP.INFRASTRUCTURES - EGO*	2 000
02 41500 649	AUTRES PIECES ET ACC. - EGOUT*	1 500
02 41500 681	ELECTRICITE - EGOUT*	3 000
02 45110 446	CUEILLETTE/TRANSPORT DÉCHETS	46 000
02 45120 446	ÉLIMINATION DES DÉCHETS	33 500
02 45121 446	JOURNÉE NORMAND-MAURICE	2 000
02 45210 446	CUEILLETTE/TRANSPORT MAT. RECYCL.	36 000
02 45220 446	TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES	10 500
02 45221 446	COLLECTE ENCOMBRANTS ORAPÉ	3 657
02 46000 951	QUOTE PART MRC HYGIÈNE DU MILIEU	10 713
02 47000 996	PROGRAMMES CHANGEZ D'AIR ET AUTRES	2 000
02 52000 970	PARTICIPATION O.M.H.*	3 500
02 52100 970	PARTICIPATION PSL (CORPO AÎNÉS)	3 500
02 59000 443	ENLEVEMENT NEIGE - EDIFICE*	1 100
02 59000 522	ENT. ET REP. EDIFICE ST-LOUIS*	2 000
02 59000 681	ELECTRICITE - EDIFICE*	6 700
02 61000 141	SALAIRE REGULIER - INSP. BAT.*	9 086
02 61000 200	PART EMPLOYEUR - INSP.BAT.*	1 925
02 61000 252	C.S.S.T. - A.U.D.	187
02 61000 414	LOGICIEL DE PERMIS	225
02 61000 494	COTISATION, CONGRES - URB*	350
02 61000 951	QUOTE PART - AMENAGEM. M.R.C.*	14 874
02 61010 141	SALAIRE REGULIER - ADJOINT	1 607
02 62100 951	C.L.D. DE L'ERABLE*	21 682
02 62100 959	CDEL	10 000
02 69000 629	MATERIAUX DIVERS - EMBELLISS.	10 000

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 69000 681	ÉLECTRICITÉ - EMBELLISSEMENT	795
02 69000 999	PROMOTION MUNICIPALITE*	12 000
02 69010 951	QUOTE-PART TELECOMMUNICATION*	3 412
02 70120 141	SALAIRE COORDONNATEUR - C.C.R.*	27 999
02 70120 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -C*	8 064
02 70120 252	C.S.S.T. - C.C.R.*	894
02 70120 310	FRAIS DEPLACEMENT - C.C.R.*	400
02 70120 331	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.*	75
02 70120 414	FRAIS UTILISATION LOGICIEL AMILIA	1 000
02 70120 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - C.C.*	2 500
02 70120 454	FORMATION - C.C.R.*	500
02 70120 493	RELATIONS EXTERIEURES - C.C.R.*	200
02 70120 494	COLLOQUE, ASSOCIATION - C.C.R.*	1 400
02 70120 522	ENT. ET REP. BAT-TERRAIN - CC*	7 000
02 70120 527	ENT. REP. - AMEUB.EQUIP. - CCR	200
02 70120 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - CCR*	20 000
02 70120 649	FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE SPORT	2 000
02 70120 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - C.C.R.*	1 200
02 70120 670	FOURNITURES BUREAU - C.C.R.	100
02 70120 681	ELECTRICITE - C.C.R.*	13 000
02 70121 447	DÉPENSES POUR ACTIVITÉS ST-JEAN	12 000
02 70121 610	ACHAT D'ALIMENT, BOISSON	20 000
02 70122 141	SALAIRE MONITEURS, SURVEILLANTS	21 819
02 70124 331	CELLULAIRE - CCR	600
02 70130 141	SALAIRE - ENTRETIEN, PATINOIRE	3 404
02 70130 200	COT. EMPLOYEUR - PATINOIRE	511
02 70130 252	C.S.S.T. - PATINOIRE	68
02 70130 517	LOCATION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	16 200
02 70130 522	ENT. ET REP. SURFACE DESJARDINS	2 000
02 70130 525	ENT. ET REP. ZAMBONI - PATINOIRE	1 000
02 70130 526	ENT. ET REP. MACH. ÉQUIP. - PATINOIRE	1 000
02 70130 681	ELECTRICITE - SYST. RÉFRIGÉRATION	8 000
02 70130 682	PROPANE GARAGE ZAMBONI - PATINOIRE	5 000
02 70151 141	SALAIRE ENT. EXT. - SAISONNIER	16 065
02 70151 200	COT. EMPLOYEUR - SAISONNIER	2 892
02 70151 252	CSST - SAISONNIER	281
02 70151 310	FRAIS DEPLACEMENT - SAISONNIE*	500
02 70151 447	ACTIVITÉS TDJ	3 500
02 70151 494	ASSOCIATIONS SPORTIVES	2 000
02 70151 522	ENTRETIEN EXTÉRIEUR À FORFAIT	6 400
02 70151 526	ENT. REP. MACH. EQUIP.	1 000
02 70151 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - AIRE DE REPOS	5 000
02 70160 951	PARC LINEAIRE DES BOIS-FRANCS*	1 746
02 70161 951	MONT APIC*	873
02 70162 951	CENTRE AQUATIQUE REGIONAL	2 837
02 70190 970	POLITIQUE SPORT-ACTION	2 500
02 70193 970	PARTENAIRES 12-18	3 093
02 70195 141	SALAIRE RÉGULIER - GYMLYST	9 333
02 70195 200	COT. EMPLOYEUR - GYMLYST*	2 016
02 70195 252	C.S.S.T. - GYMLYST	196
02 70195 331	TELEPHONE - GYMLYST*	75
02 70195 340	PROMOTION - GYMLYST*	300
02 70195 454	FORMATION - GYMLYST*	1 000
02 70195 522	ENT. ET REP. LOCAL - GYMLYST*	300
02 70195 526	ENT. RÉP. APPAREILS - GYMLYST*	2 500
02 70195 660	ARTICLES NETTOYAGE - GYMLYST*	150
02 70195 681	ÉLECTRICITÉ - GYMLYST*	6 700
02 70195 725	ARTICLES DE SPORTS - GYMLYST*	400

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 70230 331	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	75
02 70230 414	SIMBA INFORMATIQUE - BIBLIO*	1 000
02 70230 451	CENTRALE ALARME - BIBLIO*	75
02 70230 493	RELATION EXTERIEURES - BIBLIO*	150
02 70230 494	COTISATION C.R.S.B.P - BIBLI*	8 700
02 70230 495	ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIO	2 000
02 70230 522	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE*	260
02 70230 681	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE*	1 700
02 70230 970	SUBVENTION COMITE BIBLIOTHEQU*	800
02 70259 141	SALAIRE - GARE	5 460
02 70259 200	COTISATIONS EMPLOYEUR - GARE	819
02 70259 252	C.S.S.T. - GARE	109
02 70259 310	FRAIS DEPLACEMENT - GARE	150
02 70259 345	PUBLICITÉ - GARE	500
02 70259 447	SYMPOSIUM LYST'ART - GARE	2 000
02 70259 499	SPECTACLE/EXPOSITION - GARE	3 000
02 70259 522	ENT. REP. - GARE	3 000
02 70259 681	ELECTRICITE - GARE	700
02 70290 447	SPECTACLES (ÉGLISE OU SALLE CDEC)	1 500
02 70290 951	QUOTE PART MRC CULTURE	4 639
02 70290 999	DONS, COMMANDITES, PROMOTIONS LOISIRS	4 000
02 92100 840	INTERETS - DETTES LONG TERME	55 885
02 99200 891	INTERETS - MARGE	1 000
03 21000 000	REMBOURSEMENT EN CAPITAL	221 920

ADOPTÉE

005-01-2015
Non
capitalisation
minimale

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 1 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

ADOPTÉE

006-01-2015
Traitement des
comptes
recevables

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui n'ont pas payé ou pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2014 et ceux qui n'ont pas payé en totalité les années 2013 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 18 février 2015. De plus, un montant de 15.00\$ pour les frais d'administration et de poste relatifs à l'envoi de cet avis sera facturé à chaque immeuble dont des taxes sont dues. En cas de non-paiement des taxes ou de non-entente, le tout sera transmis à la MRC de l'Érable pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable. Dans un tel cas, il est à noter que l'ouverture de dossier à la MRC ainsi que la désignation cadastrale qui devra être effectuée par un notaire représentent des frais minimaux de 110.00\$ par fiche de contribuable.

ADOPTÉE

007-01-2015
Annulation de
créances
irrecouvrables

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que les sommes dues pour les matricules suivants soient annulées :

Matricule	Montants annulés
1837-42-2432	88.41\$
2137-15-2664	19.86\$
2735-59-3010	6.95\$

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

008-01-2015
Demande
d'exemption de
taxe foncière par
Dessercom

ATTENDU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée par Dessercom inc., en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) ;

ATTENDU que dans les lettres patentes supplémentaires approuvées par le Registraire des entreprises en date du 9 octobre 2014, un des objets pour lequel Dessercom inc. est constitué est de soutenir financièrement des donataires reconnus œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal reconnaît que l'organisme Dessercom inc. situé au 750, rue Laurier à Lyster, est le seul utilisateur de l'immeuble et rencontre les conditions de la loi pour être reconnu exempt de toute taxe foncière à l'égard de l'activité exercée.

QUE le conseil municipal demande, en contrepartie et si ce n'est pas déjà le cas, à l'organisme Dessercom inc. de soutenir financièrement la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska qui supporte le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable, installation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, lequel dessert le territoire de la MRC de L'Érable dont la municipalité de Lyster fait partie.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise et à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

009-01-2015
Accueil des
nouveaux
arrivants

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte la version de janvier 2015 du document «Politique d'accueil des nouveaux arrivants».

ADOPTÉE

010-01-2015
Permis d'alcool

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à ne pas opérer le permis d'alcool en dehors des activités prévues du Centre des Loisirs.

ADOPTÉE

011-01-2015
Adoption du
règlement 323
décrétant
l'augmentation
du fonds de
roulement

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 323 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉE

Avis de motion
et présentation
du règlement
325 sur le
traitement des
élus

La conseillère Lise Bouchard-Lambert donne avis de motion et présente un projet de règlement sur le traitement des élus, qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Approbation des
contrats de
travail avec les

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



employés

012-01-2015
Remplacement
des portes de la
caserne

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le remplacement des deux portes de garage de la caserne pour un montant maximal de 5 107\$ avant taxes.

ADOPTÉE

013-01-2015
Modification à
l'entente relative
à la fourniture de
services
d'ingénierie et
d'expertise
technique par la
MRC de
L'Érable

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, depuis février 2013, d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plan et devis ;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable est présentement utilisé par quatre municipalités, soient la Paroisse de Plessisville, Lyster, St-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax ;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville désire adhérer à ce service et qu'il y a lieu de modifier l'entente pour inclure cette municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

014-01-2015
Répartition des
frais d'entretien
– Cours d'eau
Brochu

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la municipalité de Lyster au montant total de quatre mille six cent vingt-sept dollars et cinq cents (4 627,05 \$) et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaires concernés	Matricule	Contribution (\$)
Ferme Pic Rouge inc. (Viateur Fournier)	2634-94-0080	629,16\$
Les Entreprises Y. Mart. (Yvan Martineau)	2634-42-2040	629,16\$
Ferme Bonvache inc. (Peter Eugster)	2633-51-7000	247,70\$
Ferme La Cajolerie inc. (Carole Beaudoin)	2335-88-7095	3 121,03\$
TOTAL COURS D'EAU BROCHU		4 627,05\$

ADOPTÉE

015-01-2015
Répartition des
frais d'entretien
– Cours d'eau
Bras-de-Marie,
branche 2

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la municipalité de Lyster, au montant total de deux mille six cent quatre-vingt-onze dollars et treize cents (2 691,13 \$) et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'entretien du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaires concernés	Matricule	Contribution (\$)
Michel Turgeon	1941-34-0585	99,43\$
Ferme M.J. Fillion inc.	2041-13-4519	857,27\$
GOFORST inc.	1940-63-4000	364,56\$
Ferme M.J. Fillion inc.	1840-82-9565	1 369,87\$
TOTAL COURS D'EAU BRAS-DE-MARIE, BRANCHE 2		2 691,13\$

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

Recouvrement
du réservoir
d'eau potable

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

016-01-2015
Demande à la
CPTAQ de M.
Daniel Roy

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du demandeur Monsieur Daniel Roy pour modifier son abri sommaire actuel de 20 m² sans eau courante en habitation à usage résidentielle saisonnière ayant une superficie totale de 64 m², le tout sur une partie du lot 12 du rang 2 du cadastre du Canton de Nelson ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du 64 m² demandé est déjà construit et sert actuellement de remise forestière ;

CONSIDÉRANT que le demandeur procéderait à la mise en place d'installation septique conforme à la loi et d'un puits artésien ;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi (dossier 373898), est actuellement en traitement dans la MRC de L'Érable ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

017-01-2015
Demande à la
CPTAQ de
Ferme la
Cajolerie

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la demanderesse Ferme la Cajolerie inc. pour faire une amélioration agricole en enlevant un talus d'environ 11 mètres de haut en effectuant l'extraction de sable excédentaire sur une partie du lot 12B et sur le lot 12C du rang 8 du cadastre du Canton de Nelson ;

CONSIDÉRANT que la demande permettrait d'abaisser des buttes de sable afin de favoriser la culture de la superficie visée par la demande représentant 22 100 m² ;

CONSIDÉRANT que cette demande sera bénéfique pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la demande pour le prélèvement de sable est temporaire ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût par tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

ADOPTÉE

Avis de motion pour modifier la réglementation d'urbanisme

La conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin de tenir compte des modifications du SADR de la MRC de L'Érable.

018-01-2015
Commandite pour le tournoi du Hockey mineur

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins au Hockey mineur pour son tournoi du 23-24-25 janvier 2015.

ADOPTÉE

019-01-2015
Contribution annuelle à la bibliothèque Graziella-Ouellet

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le versement de la contribution annuelle de 800\$ au Comité de la bibliothèque. Cette dépense sera puisée au poste Contribution Comité bibliothèque (02 70230 970).

ADOPTÉE

020-01-2015
Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2015 pour la somme de 422.92\$ incluant les taxes. La somme sera puisée dans le compte Dons, commandites, promotion – Loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

021-01-2015
Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 125.00\$ à la Conseil des Chevaliers de Colomb pour son souper de la St-Valentin du 14 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions – Loisirs (02 70290 999).

ADOPTÉE

022-01-2015
Demande de participation financière Agri-Ressources

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable. Cette dépense sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

023-01-2015
Adoption du procès-verbal séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

024-01-2015
Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 12^e jour de janvier 2015.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière